

RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)**À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 DU ROÉÉ**

sur les sujets abordés dans les séances de travail du 2 et 3 mai 2017
(Besoins en entreposage et prévision de la demande)

PLAN D'APPROVISIONNEMENT : PRÉVISION DE LA DEMANDE POUR LE MARCHÉ DES PETIT ET MOYEN DÉBITS**1. Références :**

- i) R-3987-2016 Phase 2, Gaz Métro-6, Document 1, B-0079, page 58, tableau 17;
- ii) R-3987-2016 Phase 2, Gaz Métro-6, Document 1, B-0079, page 59, lignes 11 à 24.

Préambule

(i) Le distributeur présente au tableau 17 ses prévisions pour les livraisons de gaz naturel pour les années 2018 à 2021 pour la clientèle à petit et moyen débits (PMD).

LIVRAISONS GAZ NATUREL 2018-2021 PETIT ET MOYEN DÉBITS		
DESCRIPTION		10 ⁶ m ³
1	Livraisons anticipées au 30 septembre 2017	2 728,0
2	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,4)
3	Économies d'énergie hors programmes	(28,4)
4	Énergies nouvelles	(3,0)
5	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(25,2)
6	Normale climatique	(5,5)
7	Impact du 29 février	-
8	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	(0,2)
9	Maturation des nouvelles ventes	77,3
10	Livraisons anticipées au 30 septembre 2018	2 727,5
11	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
12	Économies d'énergie hors programmes	(28,4)
13	Énergies nouvelles	(3,0)
14	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(27,3)
15	Normale climatique	(3,2)
16	Impact du 29 février	-
17	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	(9,9)
18	Maturation des nouvelles ventes	73,4
19	Livraisons anticipées au 30 septembre 2019	2 713,1
20	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
21	Économies d'énergie hors programmes	(28,3)
22	Énergies nouvelles	(3,0)
23	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(35,0)
24	Normale climatique	(3,2)
25	Impact du 29 février	2,6
26	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	-
27	Maturation des nouvelles ventes	72,1
28	Livraisons anticipées au 30 septembre 2020	2 702,4
29	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
30	Économies d'énergie hors programmes	(28,2)
31	Énergies nouvelles	(3,0)
32	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(37,0)
33	Normale climatique	(3,2)
34	Impact du 29 février	(2,6)
35	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	-
36	Maturation des nouvelles ventes	71,4
37	Livraisons anticipées au 30 septembre 2021	2 683,9

(ii) Gaz Métro présente les variables utilisées pour calculer la demande prévisionnelle. Les lignes 11 à 24 présentent plus spécifiquement les variables « mesures d'économies d'énergie » et « énergies nouvelles ».

« Mesures d'économies d'énergie » : Les économies d'énergie réalisées grâce au PGEÉ (15,4 10⁶m³ en 2018) affecteront à la baisse les livraisons prévues. Ces économies d'énergie sont évaluées à partir des économies brutes associées aux différents programmes et excluent les économies d'énergie attribuables à des mesures d'efficacité énergétique conçues pour les nouvelles constructions, ces dernières étant intégrées directement à la maturation des nouvelles ventes. La mise en place de mesures d'efficacité énergétique provenant d'initiatives autonomes des clients, qualifiées de « hors programme » aura également un effet important à la baisse sur les livraisons (28,4 10⁶m³ en 2018).

Énergies nouvelles : Le volet « énergies nouvelles » concerne l'impact des projets en géothermie et en biomasse sur les volumes. La perte de volumes de gaz naturel relative à ces deux formes d'énergie a été évaluée à 3,0 10⁶m³ par rapport à 2017. Ces volumes sont évalués en fonction des consommations historiques de clients qui ont signifié leur intention de transférer leur consommation vers ces énergies alternatives. » (Nous soulignons.)

Demandes :

1.1. Lors de la séance de travail du 2 mai 2017, le ROEE a compris que pour la prévision de livraison des PMD, le calcul des économies de la mise en place de mesures d'efficacité énergétique provenant d'initiatives autonomes des clients, qualifiées de « hors programme », provenait de l'application au contexte de Gaz Métro d'un taux utilisé par BC Fortis nommé « économies naturelles ». Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROEE.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

1.1.1. Veuillez donner des exemples de mesures hors programme provenant d'initiatives autonomes des clients qui n'auraient pas bénéficié des aides financières du PGEÉ.

Réponse :

Les exemples suivants représentent des exemples de mesures hors programme et générant des économies tendanciennes :

- Remplacement d'une chaudière à gaz naturel en fin de vie utile ayant une efficacité saisonnière de 75 % par une nouvelle chaudière standard ayant une efficacité saisonnière de 80 % et non admissible aux programmes du PGEÉ.
- Remplacement de vieilles fenêtres d'un bâtiment chauffé au gaz naturel par de nouvelles fenêtres à rendement énergétique standard et non admissibles aux programmes du PGEÉ.

Dans ces deux cas, les mesures réalisées génèreront une réduction de consommation chez les clients sans qu'ils aient bénéficié d'aides financières du PGEÉ.

1.1.2. Dans la référence (i), il est indiqué que les économies d'énergie attribuables au PGEÉ au 30 septembre 2018 seraient de $15,9 \text{ } 10^6\text{m}^3$. Dans la référence (ii), il est écrit que les économies d'énergie attribuables au PGEÉ seraient de $15,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ en 2018. Veuillez expliquer la différence entre la référence (i) et la référence (ii) pour les économies d'énergie attribuables au PGEÉ prévues pour 2018.

Réponse :

Il s'agit des économies d'énergies attribuables au PGEÉ de deux années financières différentes. Le $15,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ provient des économies prévues pour l'année financière 2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018), et le $15,9 \text{ } 10^6\text{m}^3$ provient des économies prévues pour l'année financière 2019 (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019). La variation provient principalement d'une prévision des économies d'énergies attribuables au PGEÉ différentes entre les deux années. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul de cette variable, veuillez vous référer à la réponse de Gaz Métro à la pièce Gaz Métro-18, Document 5, question 5.4.1 du GRAME.

1.1.3. Veuillez commenter le fait que les mesures provenant d'initiatives autonomes des clients (les mesures hors programme) généreraient près du double des économies d'énergie réalisées par Gaz Métro auprès des PMD dans le cadre du PGEÉ ($28,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ contre $15,9 \text{ } 10^6\text{m}^3$ en 2018).

Réponse :

Premièrement, dans l'énoncé de la question, il faudrait lire « ($28,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ contre $15,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ en 2018). Le $15,9 \text{ } 10^6\text{m}^3$ fait référence à l'année financière 2019. Deuxièmement, les initiatives autonomes des clients ne génèrent pas le double des économies du PGEÉ puisque le $15,4 \text{ } 10^6\text{m}^3$ ne constitue qu'une sous partie du PGEÉ et non sa totalité qui s'élèvent plutôt à $45,1 \text{ } 10^6\text{m}^3$. Dans les faits,

les économies d'énergies du PGEÉ sont plus élevées que les pertes de livraisons liées à l'efficacité énergétique réalisée hors programmes (45,1 10⁶m³ PGEÉ contre 28,4 10⁶m³ hors programmes).

Le modèle est conçu de telle sorte que les économies d'énergie du PGEÉ se retrouvent subdivisées à trois endroits :

- 1- dans la variable «Économies d'énergie attribuables au PGEÉ»,
- 2- dans la variable « Maturation des nouvelles ventes» et,
- 3- dans la prévision VGE.

Les économies d'énergies brutes avec opportunistes prévues au PGEÉ, annuellement, sont d'environ 45,1 millions de m³. De ce 45,1 millions de m³, 25,8 millions de m³ proviennent de la clientèle VGE, mais seulement 1 million de m³ de ce montant est attribuable aux VGE au tarif D₁ et D₃ hors nouvelles ventes. De plus, 35% des économies d'énergies du PGEÉ de la clientèle hors VGE sont attribuables à des activités de nouvelles ventes. Cette partie représente 11 millions de m³ annuellement.

L'intégralité du calcul d'économies d'énergies du PGEÉ est présentée à la pièce Gaz Métro-18, Document 5, question 5.4.3 du GRAME réf. i ligne 2.

1.1.4. Veuillez fournir la méthodologie pour calculer le facteur provenant de BC Fortis nommé « économies naturelles », avec les références à l'appui.

Réponse :

Une firme de recherche externe à qui Gaz Métro avait demandé d'évaluer et d'identifier les taux (ratios) connus d'économies provenant du tendancier et de mesures comportementales, a informé Gaz Métro que FORTIS BC utilisait un taux de tendance naturel et des changements comportementaux oscillant entre 6% et 10%. Plus précisément, ce sont des consultants mandatés par FORTIS BC, qui eux-mêmes se sont basés sur les travaux réalisés par la firme KEMA inc., qui ont déterminé ce taux utilisé par Gaz Métro dans ses calculs des économies d'énergies hors programmes.

1.1.5. Veuillez présenter les raisons qui expliquent l'utilisation du facteur de BC Fortis nommé « économies naturelles ».

Réponse :

Plusieurs raisons expliquent l'utilisation par Gaz Métro du taux d'économie tendanciel et de mesures comportementales mesuré par des experts pour le compte de FORTIS BC. D'abord, le balisage effectué par une firme de recherche externe a permis de constater que la méthode utilisée par FORTIS BC était parmi les plus rigoureuses de l'industrie. Certains distributeurs n'évaluent pas les économies attribuables à l'efficacité énergétique hors-programme, d'autres ne prennent en considération que le tendanciel et enfin, certaines ne considèrent que les mesures comportementales. Enbridge, pour sa part, évalue également les économies d'énergie découlant du tendanciel et des changements comportementaux. Toutefois, le contexte énergétique Ontarien et la place du gaz naturel diffèrent substantiellement de celui du Québec. La deuxième raison qui explique le choix du taux provenant de FORTIS BC est justement attribuable à la similitude du contexte énergétique entre la Colombie-Britannique et le Québec, deux provinces caractérisées par la domination de l'hydroélectricité. En conclusion, le taux utilisé par Gaz Métro appliqué sur le potentiel technico-économique calculé par un expert externe constitue la meilleure estimation de cette variable. Une autre option aurait pu être d'exclure cette variable du modèle, une pratique que l'on retrouve chez d'autres distributeurs. Cependant, une telle option entraînerait une surévaluation des prévisions par rapport au réel et un risque de décrochage du modèle.

1.1.6. Veuillez indiquer si Gaz Métro utilise intégralement le taux de BC Fortis nommé « économies naturelles » intégralement ou s'il adapte le taux à son contexte spécifique.

Réponse :

Gaz Métro utilise la fourchette utilisée par FORTIS BC qui se situe entre 6% et 10% et calculée par les consultants mandatés par FORTIS BC. Gaz Métro détermine le taux en fonction du contexte à l'intérieur de cette fourchette. Depuis la Cause tarifaire 2014, dans un contexte où le prix du gaz naturel est bas, le taux utilisé est de 6%. Dans un contexte où le prix du gaz remonterait, l'incitatif pour la clientèle d'accroître son efficacité énergétique augmenterait et Gaz Métro ajusterait son taux à 8% ou 10%, selon le prix du gaz naturel en vigueur.

1.1.6.1. Si oui, veuillez expliquer comment, références à l'appui.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de Gaz Métro à la pièce Gaz Métro-18, Document 5, question 5.4.2 du GRAME.

1.1.6.2. Sinon, veuillez expliquer pourquoi.

Réponse :

Non applicable

1.1.7. Veuillez indiquer si la méthodologie incluant l'utilisation du facteur de BC Fortis nommé « économies naturelles » dans le calcul des économies de m³ a déjà été vérifiée par une expertise.

Réponse :

Les prévisionnistes de Gaz Métro ont trouvé, dans le résultat de ces calculs, une cohérence avec les livraisons réelles observées et son modèle de prévision. Rappelons que l'ampleur de cette variable ne peut être mesurée avec certitude. Gaz Métro est confiante que le poids attribué à cette variable dans son modèle prévisionnel reflète, avec une marge d'erreur raisonnable, la réalité puisque l'estimation de cette variable se base, d'une part sur une étude externe, le potentiel technico-économique gazier de la clientèle de Gaz Métro, et d'autre part sur un balisage sur les taux d'économies naturelles.

1.1.7.1. Si oui, veuillez fournir le rapport d'expertise.

Réponse :

Non applicable

1.1.8. Veuillez présenter la formule utilisée pour calculer la variable d'efficacité énergétique « hors programme ».

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse de Gaz Métro à la pièce Gaz Métro-18, Document 5, question 5.4.2 du GRAME.

1.1.9. Veuillez indiquer si, en fin d'année, Gaz Métro fait une comparaison entre les économies réelles et les économies prévisionnelles pour la variable d'efficacité énergétique « hors programme ».

Réponse :

Gaz Métro ne fait pas de comparaison entre les économies réelles et les économies prévisionnelles pour la variable d'efficacité énergétique « hors programme ».

1.1.9.1. Si oui, veuillez fournir cette évaluation pour les 5 dernières années.

Réponse :

Non applicable

1.1.9.2. Sinon, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse :

La prévision d'efficacité énergétique est fondée sur une estimation, précisément en raison du fait qu'il ne soit pas possible d'observer les économies réelles en efficacité énergétique. Advenant qu'il ait été possible de le faire, la prévision aurait alors pris en considération l'historique des économies réelles. Pour un client donné VGE au PMD, sa fluctuation de consommation annuelle est multifactorielle et il n'est pas possible d'isoler en termes réels l'influence de cette variable spécifique. Par exemple, un client, pour une année donnée, pourrait cumuler une série de mesures qui peuvent influencer à la hausse ou à la baisse sa consommation sans que Gaz Métro n'en soit informée : effectuer un agrandissement, changer des équipements, installer des fenêtres plus performantes, etc. Cette donnée n'est pas mesurée ni compilée par Gaz Métro. Pour la partie PMD hors VGE, soit pour environ 200 000 clients, et ce, de manière agrégée, la fluctuation de consommation annuelle est également multifactorielle et Gaz Métro n'a donc pas accès à cette donnée spécifique.

1.1.10. Considérant que les clients PMD n'ont pas de vendeurs attirés, veuillez indiquer comment sont calculées les économies d'énergie prévisionnelles liées à la « [consommation historique] de clients qui ont signifié leur intention de transférer leur consommation vers [les] énergies alternatives ».

Réponse :

Rappelons d'entrée de jeu que parmi les clients PMD, on retrouve des clients VGE aux tarifs D₁ et D₃ ainsi que des clients comptes majeurs (75K m³ et plus) qui tous deux ont des vendeurs attirés. Ainsi, dans un premier temps, une liste est construite à même les clients qui ont manifesté leur intérêt à convertir une partie de leur source énergétique vers des sources alternatives. Ensuite, les ingénieurs de Gaz Métro font une estimation à haut niveau de la perte de consommation d'énergie des clients concernés. Cette estimation est basée sur les équipements et sur l'historique de consommation de ces clients. À noter que la grande majorité des clients qui manifestent leur intention de migrer vers des sources alternatives sont des clients de 75 000 m³ et plus, par conséquent ils ont un représentant attiré. C'est d'ailleurs le représentant de Gaz Métro du client qui informe le département d'Ingénierie de la volonté de son client de migrer vers une source alternative.

1.1.11. Veuillez indiquer si, en fin d'année, Gaz Métro fait une comparaison entre les économies réelles et les économies prévisionnelles pour la variable « Énergies nouvelles ».

Réponse :

Gaz Métro n'est pas en mesure de saisir, de mesurer ou de calculer les «économies réelles» puisque cette information appartient à chaque client et n'est pas compilée. La liste de clients à risque sert avant tout d'ordre de grandeur, d'une estimation et son impact annuel est de l'ordre d'un millième. Dans les faits, certains de ces clients se tournent effectivement vers des énergies nouvelles, et d'autres non. De plus, des clients non identifiés à la base, migrent vers des énergies nouvelles sans en informer Gaz Métro. Les clients ne sont pas tenus d'informer Gaz Métro de leur intention ou de leur décision d'utiliser en tout ou en partie des nouvelles sources d'énergie.

1.1.11.1 Si oui, veuillez fournir cette évaluation pour les 5 dernières années.

Réponse :

Non applicable

1.1.11.2. Sinon, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse :

Cette variable se veut davantage une façon de considérer, au sein du modèle prévisionnel, la réalité que certains clients choisissent de migrer vers des sources énergétiques nouvelles. Il est impossible de connaître tous les clients qui se tournent vers ce genre d'énergie ainsi que la perte de livraisons associées à ces migrations de clients. Le résiduel de cette variable est capté à travers la variable « pertes et variations liées à la conjoncture économique »